



FONDATION RENÉ CASSIN

Séminaire

Les droits de l'homme dans la sphère numérique

18 octobre 2021, format en ligne et hybride

Séminaire en français et en anglais

Co-organisé par le Conseil de l'Europe, la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Fondation René Cassin, le Consulat Général du Japon, le Consulat Général des États-Unis

Note de concept

La transformation numérique de notre société est certainement l'une des transitions de civilisation les plus rapides et les plus profondes que nous ayons jamais connue. Cette ère numérique nous amène à interagir de plus en plus en ligne, que ce soit pour informer, se divertir, consommer ou travailler. La pandémie de Covid-19 a révélé tout le potentiel des services numériques, en permettant aux individus de continuer à interagir et à s'engager et en les rendant plus résilients. Mais de nombreuses questions demeurent sur les conséquences de cette transformation et sur son impact sur les droits humains.

La question de la vie privée était déjà un sujet d'actualité depuis un certain temps dans notre vie quotidienne, mais l'utilisation accrue de l'espace virtuel et le développement de technologies telles que l'IA, ont ramené le sujet au cœur des débats. Plutôt que de réduire les discriminations ou les inégalités, l'usage des algorithmes dans certains systèmes décisionnels semble parfois les exacerber, notamment dans la sphère publique. L'utilisation de fonctionnalités prédictives dans le système de justice, semble même faire émerger une nouvelle source de droit. Les outils de reconnaissance faciale ramènent des concepts tels que la physionomie et la croyance que les traits comportementaux peuvent être déduits des caractéristiques physiques.

Une autre question primordiale qui ne peut être séparée d'Internet est la question de la liberté d'expression et de l'accès à des informations correctes et fiables. Alors qu'Internet a largement facilité la manière de s'exprimer et la diversification des informations disponibles, il est également vrai que certains acteurs officiels ont le pouvoir d'interdire, de supprimer ou de déformer des contenus en ligne en fonction de leur intérêt. Comment tracer la frontière entre une information pouvant être valablement partagée par tous et une information à proscrire ? Et qui sont ceux qui ont le droit de le faire ?

La pleine jouissance de nos droits dans le cyberspace s'accompagne d'une protection adéquate contre les risques engendrés dans un environnement virtuel. Le droit à la vie

privée, la dignité humaine, à la sécurité, à l'intégrité de la personne, à la non-discrimination sont en jeu et menacés par la cybercriminalité. Comment les gouvernements peuvent-ils remplir leurs obligations positives de protection des individus contre la criminalité et leurs obligations de sauvegarde des droits fondamentaux des victimes de la cybercriminalité ? Ce défi nécessite un équilibre minutieux, afin que la justice pénale fournisse une réponse efficace avec des garanties appropriées en matière d'état de droit.

Lors d'un séminaire d'une journée, des intervenants de différents systèmes juridiques et juridictions, des experts et des représentants gouvernementaux échangeront leurs points de vue sur ces questions, en abordant la complexité de la protection des droits de l'homme dans la sphère numérique dans nos activités quotidiennes. Le séminaire se déroulera en français et en anglais.

Les résultats des discussions s'appuieront sur les débats actuels à l'échelle mondiale, et traiteront notamment les actions à entreprendre, afin de parvenir à une approche globale qui puisse faire face aux changements radicaux induits par la numérisation, tant dans l'environnement virtuel que dans la vie réelle.